

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les agents des douanes n'ont pas compétence à faire régner l'ordre public.